



## Commune de Brailles

9 rue de la Mairie  
25640 BRAILLANS  
03.81.57.93.30

Brailles, le 5 avril 2017

Objet : Réunion d'information – Assainissement non collectif à Marchaux

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation, la commune de Brailles a mis en place son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), et assure des prestations d'information et de conseil en la matière, ainsi que la réalisation des diagnostics et contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif.

La commune de Brailles a missionné le Bureau d'Études Sciences Environnement pour la réalisation des diagnostics initiaux sur votre commune. Pour cela, ce dernier entreprend le recensement et le diagnostic de tous les bâtiments (habitations, locaux professionnels, ...) concernés par l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire.

Afin de préparer au mieux cet état des lieux, j'ai le plaisir de vous inviter à une réunion d'information qui aura lieu le :

**21 avril 2017**

**A 20h**

**Salle polyvalente de Marchaux**

Les particuliers présents à la réunion pourront prendre rendez-vous (1/2 h est nécessaire pour la visite). Pour les personnes qui ne pourront pas être présentes à la réunion ou qui ne prendront pas rendez-vous, un courrier sera adressé précisant le jour et l'heure de la visite du technicien.

Vous remerciant par avance de l'accueil que vous réserverez à notre technicien, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le maire de la commune de Brailles

M. Alain BLESSEMAILLE